



Conseil National de l'Ordre des pharmaciens

**EXTRAIT DES COMPTES
ANNUELS
DE L'ORDRE DES
PHARMACIENS**

2025

Conseil national
Séance du 7 juillet 2026

Table des matières

1. Bilan actif	1
2. Bilan passif	2
3. Compte de résultat	3
4. Extrait du rapport du commissaire aux comptes	4

1. Bilan actif

POSTES	Au 31 décembre 2025			Au 31 déc. 2024	Variations
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels	13 152 532,10	8 927 460,70	4 225 071,40	4 478 820,23	- 253 748,83
Sous total :	13 152 532,10	8 927 460,70	4 225 071,40	4 478 820,23	- 253 748,83
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	2 332 894,88		2 332 894,88	2 332 894,88	-
Constructions					
Structure	26 355 127,34	8 694 912,88	17 660 214,46	18 131 840,50	- 471 626,04
Toiture-étanchéité	548 314,66	415 165,49	133 149,17	78 543,49	54 605,68
Ravallement-menuiserie extérieures	1 493 139,70	1 210 860,70	282 279,00	255 354,19	26 924,81
Chauffage-climatisation	3 333 735,16	1 469 533,23	1 864 201,93	878 371,51	985 830,42
Autres installations techniques	7 388 674,03	4 582 136,73	2 806 537,30	964 337,65	1 842 199,65
Installations et agencements	8 578 485,20	4 662 717,24	3 915 767,96	852 629,40	3 063 138,56
Sous total :	50 030 370,97	21 035 326,27	28 995 044,70	23 493 971,62	5 501 073,08
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Matériel Imprimerie et divers	124 440,60	124 440,60			-
Installations et aménagements divers					-
Matériel de bureau	85 802,66	84 213,81	1 588,85	3 290,90	- 1 702,05
Matériel de transport	20 505,23	20 505,23			-
Matériel informatique	3 747 106,13	2 777 381,86	969 724,27	997 664,23	- 27 939,96
Mobilier de bureau	1 154 833,86	390 749,21	764 084,65	175 699,18	588 385,47
Œuvres d'art	8 200,00	0,00	8 200,00	8 200,00	-
Immobilisations en cours	535 190,26		535 190,26	2 549 970,65	- 2 014 780,39
Avances et acomptes sur Immobilisations	0,00				-
Sous total :	5 676 078,74	3 397 290,71	2 278 788,03	3 734 824,96	- 1 456 036,93
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participation	5 083 627,13	1 566 801,57	3 516 825,56	3 516 825,56	-
Prêts et comptes rattachés	484 000,00		484 000,00	289 511,80	194 488,20
Dépôts et cautionnements versés	18 467,27	4 524,49	13 942,78	143 379,74	- 129 436,96
Sous total :	5 586 094,40	1 571 326,06	4 014 768,34	3 949 717,10	65 051,24
TOTAL ACTIF IMMOBILISE :	74 445 076,21	34 931 403,74	39 513 672,47	35 657 333,91	3 856 338,56
FOURNISSEURS AVANCES & ACOMPTE	58 488,20		58 488,20	105 867,68	- 47 379,48
COTISATIONS A RECEVOIR	2 392 093,07	824 817,70	1 567 275,37	1 153 001,86	414 273,51
CREANCES DIVERSES					
Personnel	2 248,51		2 248,51	74,45	2 174,06
Organismes sociaux	528,00		528,00	1 018,12	- 490,12
Etat	0,00				-
Autres débiteurs	469 110,28	34 910,12	434 200,16	458 384,37	- 24 184,21
Sous total :	471 886,79	34 910,12	436 976,67	459 476,94	- 22 500,27
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	17 380 374,47	0,00	17 380 374,47	16 849 611,81	530 762,66
DISPONIBILITES	4 789 557,45		4 789 557,45	8 323 017,03	- 3 533 459,58
TOTAL ACTIF CIRCULANT :	25 092 399,98	859 727,82	24 232 672,16	26 890 975,32	- 2 658 303,16
COMPTE DE REGULARISATION	1 026 792,51		1 026 792,51	1 420 577,28	- 393 784,77
TOTAL ACTIF :	100 564 268,70	35 791 131,56	64 773 137,14	63 968 886,51	804 250,63

2. Bilan passif

POSTES	Au 31 déc. 2025	Au 31 déc. 2024	Variations
CAPITAUX PROPRES			
Réserve générale	52 187 547,74	53 996 422,17	-1 808 874,43
Réserve fonds catastrophe	1 000 000,00	600 000,00	400 000,00
Report à nouveau	0,00	0,00	0,00
Résultat en attente d'affectation	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	6 328,32	-1 408 874,43	1 415 202,75
Sous total :	53 193 876,06	53 187 547,74	6 328,32
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	0,00	64 000,00	-64 000,00
Provisions pour charges	3 010 532,00	3 071 360,00	-60 828,00
Sous total :	3 010 532,00	3 135 360,00	-124 828,00
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 200,03	7 558,23	1 641,80
Avances sur cotisations	408 458,32	339 984,03	68 474,29
Fournisseurs et comptes rattachés	3 119 112,07	2 287 880,29	831 231,78
Fournisseurs immobilisations	57 205,72	90 949,87	-33 744,15
Personnel et comptes rattachés	1 383 674,66	1 357 083,73	26 590,93
Autres dettes fiscales et sociales	3 220 898,97	3 103 942,64	116 956,33
Autres dettes	351 719,31	362 599,98	-10 880,67
Sous total :	8 550 269,08	7 549 998,77	1 000 270,31
COMPTES DE REGULARISATION	18 460,00	95 980,00	-77 520,00
TOTAL PASSIF :	64 773 137,14	63 968 886,51	804 250,63

3. Compte de résultat

POSTES	du 1er jan. 2025 au 31 déc. 2025	du 1er jan. 2024 au 31 déc. 2024	Variations
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	42 455 377,31	40 144 603,50	2 310 773,81
Autres produits	2 348 805,48	2 138 194,76	210 610,72
Subventions	0,00	2 000,00	-2 000,00
Autres produits de gestion courante	97 297,41	123 508,07	-26 210,66
Reprises sur provisions et amortissement	259 854,08	345 732,25	-85 878,17
Sous total I :	45 161 334,28	42 754 038,58	2 407 295,70
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats et autres charges externes	20 745 236,22	19 813 205,77	932 030,45
Impôts et taxes	2 324 478,07	2 289 545,93	34 932,14
Salaires et traitements	12 592 305,55	12 195 710,32	396 595,23
Cotisations sociales	5 891 916,52	5 696 031,04	195 885,48
Subventions diverses	141 600,00	69 300,00	72 300,00
Autres charges	240 820,76	191 313,46	49 507,30
Dotations aux amortissements	3 621 581,01	3 185 645,67	435 935,34
Dotations aux provisions	419 121,29	683 802,10	-264 680,81
Sous total II :	45 977 059,42	44 124 554,29	1 852 505,13
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) :	-815 725,14	-1 370 515,71	554 790,57
PRODUITS FINANCIERS			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	224 847,98	181 050,50	43 797,48
Autres intérêts et produits assimilés	766 753,85	1 070 999,38	-304 245,53
Reprise de provisions des valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
Sous total III :	991 601,83	1 252 049,88	-260 448,05
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts des emprunts et des dettes	0,00	0,00	0,00
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	0,00	0,00	0,00
Différence négative de change	165,37	0,00	165,37
Dotations aux provisions	0,00	603 283,63	-603 283,63
Sous total IV :	165,37	603 283,63	-603 118,26
RESULTAT FINANCIER (III-IV) :	991 436,46	648 766,25	342 670,21
RESULTAT COURANT (I-II+III-IV) :	175 711,32	-721 749,46	897 460,78
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0,00	76 578,75	-76 578,75
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0,00	526 990,72	-526 990,72
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) :	0,00	-450 411,97	450 411,97
IMPOT SUR LES BENEFICES	169 383,00	236 713,00	-67 330,00
RESULTAT :	6 328,32	-1 408 874,43	1 415 202,75
TOTAL DES PRODUITS :	46 152 936,11	44 082 667,21	2 070 268,90
TOTAL DES CHARGES :	46 146 607,79	45 491 541,64	655 066,15

4. Extrait du rapport du commissaire aux comptes



ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS

Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton
SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS

4 avenue Ruysdael
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux membres du Conseil National,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil National nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Ordre National des Pharmaciens relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Ordre à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "4.2.1.1. Référentiel comptable - Changement de méthode comptable" de l'annexe des comptes annuels exposant les incidences du changement de méthode induit par la première application du règlement ANC 2022-06, à compter du 1er janvier 2025.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Ordre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier du Conseil National.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Ordre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 2 juin 2026, à Neuilly-sur-Seine,

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton SAS
Membre français de Grant Thornton International



Christian Bande
Associé